



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/14329
16 janvier 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 94ème séance plénière de sa trente-cinquième session, le 12 décembre 1980, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 35/146 A et B, intitulées "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique"^{*.}

Aux paragraphes 5 et 7 de la résolution 35/146 A, l'Assemblée générale :

"5. Prie le Conseil de sécurité d'interdire toutes les formes de coopération et de collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire;

...

7. Prie le Conseil de sécurité d'entreprendre une action coercitive efficace contre le régime raciste d'Afrique du Sud pour l'empêcher de mettre en danger la paix et la sécurité internationales en acquérant des armes nucléaires."

Au paragraphe 5 de la résolution 35/146 B, l'Assemblée générale :

"Prie le Conseil de sécurité d'interdire, conformément à la recommandation du Comité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud, toutes les formes de coopération et de collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire."

* Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral de la résolution, voir le document A/RES/35/146.

81-01235

